

L'AFD ET LE GABON

© B. Lardit

Un partenariat pour
le développement durable



LE GABON

Avec un sous-sol particulièrement riche (pétrole, manganèse, fer...) et 22 millions d'hectares de forêts, le Gabon est classé dans la catégorie des Pays à Revenu Intermédiaire de la Tranche Supérieure (PRITS). Il dispose également de 800 km de façades maritimes et d'une biodiversité exceptionnelle.

Cette relative richesse contraste cependant avec les indicateurs sociaux : plus de 33 % de la population du Gabon (qui s'élève à 1,5 million d'habitants) vit en dessous du seuil de pauvreté et l'Indice de Développement Humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) classe le Gabon au 119^{ème} rang (sur 177 pays) en 2007.

Alors que la production pétrolière (qui constitue 60 % du PIB) a entamé son déclin, la diversification de l'économie représente le défi majeur du Gabon. Une gestion active de la dette publique, la poursuite des réformes structurelles et des privatisations ainsi que l'augmentation des investissements privés sont autant de signes qui montrent que la transition est engagée.

En matière de gestion environnementale, le Gabon est un exemple au sein du bassin du Congo, comme à l'échelle internationale. La mise en œuvre des premiers plans d'aménagement, au milieu des années 90, et l'élaboration du code forestier, en 2001, ont permis d'initier un nouveau mode d'exploitation forestière durable, sur une surface totale de 3,2 millions d'hectares.

Avec la création de 13 parcs nationaux par le Président El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, en août 2002, près de 11 % du territoire gabonais sont désormais entièrement dédiés à la conservation d'écosystèmes forestiers, que la communauté internationale considère comme un bien public mondial. Cette volonté historique de préservation de son patrimoine forestier exceptionnel a valu au Gabon de participer aux projets pilotes de lutte contre le changement climatique, via la déforestation évitée.

LA STRATÉGIE DE L'AFD AU GABON POUR LA PÉRIODE 2006-2010

Les interventions de l'AFD s'inscrivent dans la stratégie de développement que le gouvernement gabonais a définie dans le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) ainsi que dans le Document Cadre de Partenariat (DCP) d'octobre 2005, qui fixe les orientations de la coopération française pour les années 2006 à 2010 :

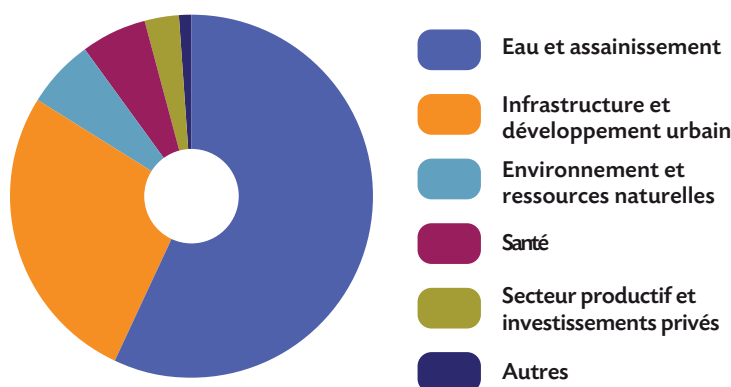
Appuyer la diversification de l'économie

- appuyer la gestion durable des ressources naturelles,
- développer des infrastructures performantes (transport, eau/électricité et assainissement),
- favoriser le développement du secteur productif et des investissements privés.

Favoriser l'accès à des services sociaux de meilleure qualité

- amélioration des performances du secteur éducatif et de la formation professionnelle,
- accès à des services de santé de qualité.

Répartition par secteur des engagements de l'AFD de 2006 à 2008



UN PARTENARIAT HISTORIQUE

Au cours des 30 dernières années, l'AFD a engagé au Gabon près de 1,25 milliard d'euros de financements, soit une moyenne annuelle de plus de 40 millions d'euros, principalement en faveur des infrastructures aéroportuaires (extension et modernisation de l'aéroport de Libreville en 1988), portuaires (construction du port minéralier d'Owendo en 1988), routières (route Eboro-Oyem-Mitzi en 1993), électriques (barrages de Kingué, Tchimbélé en 1975 et Poubara en 1981) et téléphoniques (équipements permettant une couverture globale du territoire).

LES FORMES D'INTERVENTION DE L'AFD

Les interventions de l'AFD au Gabon peuvent prendre plusieurs formes :

- prêts concessionnels à long terme à l'État (par l'AFD),
- prêts aux entreprises publiques (par l'AFD) ou privées (par PROPARCO), à moyen/long terme sans garantie de l'État,
- garanties d'emprunts en monnaie locale (par l'AFD ou PROPARCO),
- apports en fonds propres ou quasi fonds propres (par PROPARCO),
- subventions (par l'AFD) pour des fonds d'études, de préparation de projets et de renforcement des capacités, pour financer notamment l'assistance technique résidentielle,
- subventions du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM),
- conversion de dette pour le développement durable des écosystèmes forestiers (*voir encadré*).

L'AFD dispose d'un centre de formation, le CEFEB (Centre d'Études Financières, Économiques et Bancaires), basé à Marseille, qui organise au bénéfice des cadres de l'administration et des sociétés publiques ou privées :

- des formations diplômantes sur les thèmes du management public ou privé (entre 2 et 5 cadres gabonais chaque année),
- des séminaires de 1 à 3 semaines, à Marseille ou en Afrique (Dakar, Ouagadougou, Libreville), notamment sur des thèmes liés aux métiers de management et bancaires, ou la gestion des finances publiques,
- des séminaires, en fonction des besoins spécifiques.

L'APPUI AU SECTEUR PRODUCTIF

L'appui de l'AFD en faveur du secteur productif se décline sous différentes formes :

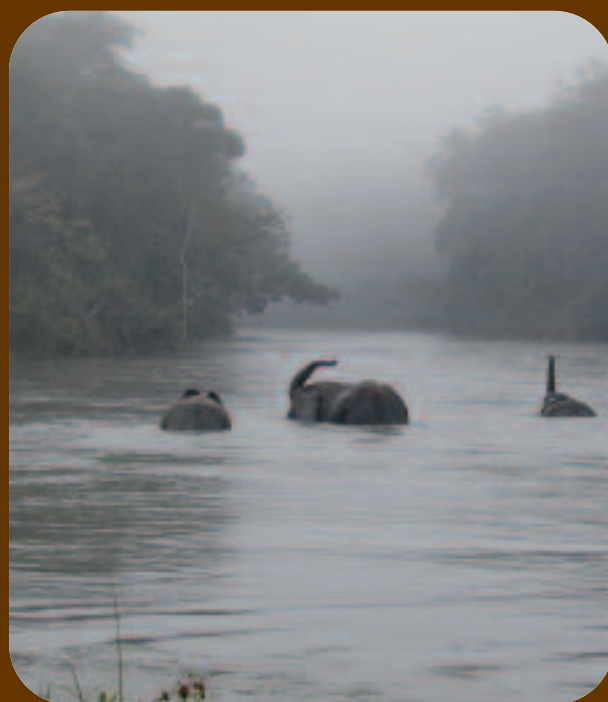
- prêts ou consolidation des fonds propres, proposés par AFD et PROPARCO aux entreprises privées,
- aide aux PME/PMI (dispositif de garanties ARIZ et lignes de crédit). De plus, les PME/PMI peuvent bénéficier de lignes de crédit de PROPARCO en faveur de deux des principales banques gabonaises pour financer leurs projets de développement,
- appui à l'Institut Gabonais au Développement dans la mise en œuvre du Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture Péri-urbaine (*voir encadré*).

L'ACCORD DE CONVERSION DE DETTES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS DU GABON

Lors de sa visite au Gabon en juillet 2007, le Président de la République française a annoncé une conversion de dettes d'aide publique au développement, d'un montant de 60,4 millions d'euros, soit 39,6 milliards de FCFA, en faveur de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers gabonais. Ces fonds seront affectés :

- à l'appui à la gestion durable de la filière bois au Gabon,
- au développement économique de nouvelles filières liées à la valorisation durable des écosystèmes forestiers et des produits forestiers non ligneux,
- à l'amélioration des moyens nécessaires au développement de ces filières économiques, à travers la formation professionnelle et la recherche.

L'AFD a été chargée de la mise en œuvre du mécanisme de conversion. Avec ce Fonds, la France dispose d'un outil de partenariat innovant et spécifique pour accompagner le Gabon dans ses actions de conservation et de gestion durable de ses écosystèmes forestiers.



DÉVELOPPER L'AGRICULTURE PÉRI-URBAINE

Afin de sécuriser l'approvisionnement des marchés urbains en produits frais locaux, l'AFD soutient l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD) dans la mise en œuvre du Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture Péri-urbaine.

Ce projet vise à la fois à poursuivre et consolider les actions maraîchères, vivrières et d'élevage déjà mises en œuvre au Gabon et à apporter un appui aux nouveaux producteurs périurbains autour des capitales de six provinces (Estuaire, Woleu N'tem, Haut Ogooué, Moyen Ogooué, Ngounié et Ogooué Maritime). Il a pour objectif de développer un tissu agricole périurbain de type privé à partir d'une agriculture sédentaire et protectrice du milieu.

Il comprend quatre volets :

- appui et conseil aux producteurs
- formation professionnelle agricole
- appui à la structuration professionnelle
- recherche d'accompagnement



© AFD - Agence Libreville

Le programme a permis d'installer, à fin 2008, 637 exploitations, de former 1123 bénéficiaires et de soutenir la structuration de groupements de producteurs sur l'ensemble du territoire gabonais. Les actions de communication de l'IGAD ont fortement revalorisé les métiers relevant du maraîchage et de l'élevage aux yeux de la population gabonaise.

L'AMÉLIORATION DES SERVICES SOCIAUX

► L'éducation et la formation professionnelle

- L'AFD finance des études de faisabilité pour la préparation d'un projet d'appui à la modernisation du système national de formation professionnelle dans le cadre d'un partenariat public-privé.
- L'AFD appuie la mise en œuvre d'un RESEN (Rapport d'État du Système Éducatif National), outil de diagnostic préalable à une possible intervention dans ce secteur.

► La santé

- L'AFD finance un projet d'appui au Programme national de développement sanitaire (10,5 millions d'euros) ainsi qu'un projet d'appui à la lutte contre le VIH/SIDA (2 millions d'euros) visant à limiter l'expansion du virus et à permettre une prise en charge optimale des personnes infectées.



© H. Ella Ekogha

L'APPUI À LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

Avec une couverture forestière représentant 85 % de son territoire, des ressources abondantes en bois d'œuvre ainsi qu'un fort potentiel d'activités de recherche et d'écotourisme, la forêt représente un enjeu majeur de développement pour le Gabon.

En matière de gestion durable de la biodiversité, l'AFD a entrepris des actions dans les domaines suivants :

- la conservation des écosystèmes les plus fragiles,
- la promotion de l'écotourisme,
- la généralisation d'un mode d'exploitation favorisant le renouvellement de la ressource forestière, en appuyant les entreprises forestières dans le financement de leurs plans d'aménagement durable.

Avec des crédits accordés aux banques, l'AFD a financé l'aménagement de 2,9 millions d'hectares, sur les 3,2 millions d'hectares recensés, et accompagné les entreprises de ce secteur vers la certification, aussi bien les titulaires nationaux de petits permis (*voir encadré*) que les filiales de groupes internationaux. Ces actions appuient la mise en œuvre du Programme Sectoriel Forêt/Environnement au Gabon et, dans un cadre sous-régional, la mise en œuvre du plan de convergence de la Commission des Ministres d'Afrique Centrale et du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

L'AFD participe à l'identification et assure la gestion locale des projets du FFEM, qui soutient des projets de gestion durable des forêts contribuant à assurer la pérennité de la ressource forestière et le maintien de la biodiversité :

- appui à la prise en compte de la biodiversité dans le plan d'aménagement (inventaires botaniques et faunistiques),
- appui à la promotion des méthodes d'exploitation à faible impact,
- appui au développement local.

LE DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES PERFORMANTES

L'AFD finance :

- l'aménagement de l'axe routier Libreville – port d'Owendo (15 millions d'euros),
- l'aménagement de la route nationale entre Ndjolé et Médoumane (74 millions d'euros),
- l'assainissement prioritaire des eaux pluviales de Libreville (34 millions d'euros – voir encadré) et de Port-Gentil (55 millions d'euros),
- des investissements structurants dans le secteur de l'eau (18 millions d'euros).



© AFD - M. Tramus

L'ASSAINISSEMENT PRIORITAIRE DES EAUX PLUVIALES DE LIBREVILLE



© P. Tassogbé

Le projet a pour objectif de lutter contre l'insalubrité urbaine et d'amorcer efficacement la relance de la politique d'assainissement à Libreville, pour améliorer les conditions de vie d'une partie importante de la population de Libreville soumise aux aléas des inondations et des eaux usées, qui sont déversées librement en surface, faute de réseau d'évacuation structuré (environ 100 000 per sonnes sont concernées).

Les travaux consistent en la canalisation de 22,4 km de drains naturels primaires dans les 3 bassins centraux de Libreville ainsi que dans la zone industrielle d'Oloumi. Le projet comprend également l'accompagnement social du déplacement des ménages situés sur les emprises, l'actualisation du schéma directeur d'assainissement de Libreville, la mise en place d'un système de gestion pérenne de l'assainissement, l'étude du pré-traitement des rejets industriels et la rénovation des règles d'urbanisme et sanitaires visant la protection de l'environnement urbain.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DES PETITS PERMIS FORESTIERS GABONAIS

Le projet vise à étendre la dynamique d'aménagement forestier durable aux petits permis forestiers. Il vise également à renforcer les capacités du Ministère de tutelle en matière d'aménagement et la promotion de bureaux d'aménagistes privés. Pour le Gabon, l'entrée dans le secteur formel d'un plus grand nombre d'opérateurs devrait se traduire par une augmentation des recettes, mais également par une nette amélioration de la gouvernance du secteur, dont le pays tirera un bénéfice certain, notamment en termes d'image.

Le projet doit permettre de réduire les désordres environnementaux sur plus de 2 millions d'hectares livrés aujourd'hui à une exploitation erratique. Il va faire progresser le niveau de connaissance sur la ressource forestière et instaurer des règles de gestion durable sur ces zones dans les domaines forestier, social et environnemental. Le projet doit permettre le maintien dans la filière des opérateurs nationaux. Le corollaire de cette stabilité est l'inscription de ces opérateurs dans le secteur formel et la légalité ainsi que le maintien de l'emploi dans les zones concernées par l'exploitation forestière.



© AFD - F. Raffain



© R. Starkey - WCS

Établissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit, depuis plus de soixante ans, pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique de développement définie par le Gouvernement français.

Présente sur le terrain dans plus de 50 pays, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète : scolarisation des enfants, appui aux agriculteurs, soutien aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique...

En 2008, l'Agence a consacré près de 4,5 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays du Sud et en faveur de l'Outre-mer. Ces financements concernent notamment la scolarisation de 7 millions d'enfants, l'approvisionnement en eau potable de 4,4 millions de personnes et le soutien de 370 000 emplois dans le secteur productif. Les projets d'efficacité énergétique sur la même année permettront d'économiser 3,3 millions de tonnes de CO₂ par an.

PROPARCO

Filiale de l'AFD, Proparco a pour mission de favoriser les investissements privés en faveur de la croissance, du développement durable et de l'atteinte des objectifs du millénaire, dans les pays émergents et en développement. Elle propose des financements permettant de répondre aux besoins spécifiques des investisseurs dans le secteur productif, les systèmes financiers, les infrastructures et le capital investissement.

FFEM

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial est un fonds public bilatéral qui a été créé en 1994 par le Gouvernement français à la suite du Sommet de Rio. Il a pour objectif de favoriser la protection de l'environnement mondial dans des projets de développement durable dans les pays en développement et en transition. Le FFEM intervient en appui à des réalisations concrètes dans les pays bénéficiaires, avec une démarche d'apprentissage et en testant des approches novatrices ou exemplaires.

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

5 rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12
France
Tél. : +33 1 53 44 31 31
Fax : +33 1 44 87 99 39
www.afd.fr

Agence Régionale AFD

Boulevard de l'Indépendance
BP 64
Libreville – GABON
Téléphone : +241 74 33 74
Télécopie : +241 74 51 25
afdlibreville@afd.fr
www.afd-gabon.org
www.afd-libreville.org



Cette publication a été imprimée dans le respect de l'environnement avec des encres végétales et sur du papier PEFC (gestion durable des forêts).



Fonds Français pour
l'Environnement Mondial

